

demande de prélever \$3,000,000 de taxes additionnelles; et demande à cette même Chambre de voter, pour les dépenses courantes, une somme plus considérable encore que celles qu'avait jamais demandées son prédécesseur qu'il a dénoncé. Le Ministre des Finances est entre les cornes d'un dilemme. Il cherche à s'en échapper en faisant un exposé que jamais Ministre des Finances n'a encore osé faire. Voici une déclaration remarquable que l'honorable Monsieur a faite à cette Chambre pour justifier sa position. J'attire spécialement l'attention de la Chambre sur cette déclaration du Ministre des Finances. Cette partie de son discours se lit comme suit :

" En ce qui concerne les travaux publics imputables au revenu, mon hon. ami, le Ministre des Travaux publics évalue qu'il ne lui faudra pas moins de \$2,630,000. Cette évaluation est plus considérable que celle de M. Tilley, laquelle était de \$2,450,000. Mais j'attire l'attention du Comité sur ces articles des évaluations, parce qu'il verra que dans les articles imputables au revenu, mon hon. ami a à peine un article à son propre compte, à l'exception du havre de St-Jean, cette somme entière étant employée à mener à bonne fin des travaux entrepris par ses prédécesseurs.

" Je sais que quelques-uns de mes honorables amis pensent que l'on n'a pas besoin de faire cet énorme déboursé, mais je désire déclarer que ces travaux publics, déjà commencés, doivent être parachevés dans un temps prochain.

" Je ne puis voir pourquoi l'on diminuerait les évaluations, cette année, dans le but de grossir le budget l'an prochain. Mon honorable ami a préféré, et je crois qu'il faisait très-bien en agissant ainsi, soumettre ces évaluations pour montrer la responsabilité que les actes de l'ancien gouvernement font retomber sur lui. J'attire spécialement l'attention du comité sur ces items, parce qu'il verra, en examinant les évaluations des chemins, des ponts et des bâtisses dans Ontario, Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et la Colombie Anglaise, que des votes ont été passés, de l'argent a été dépensé et des travaux entrepris par les prédécesseurs de mon hon. ami.

" Je maintiens que l'on ne peut tenir mon hon. ami responsable de continuer des travaux qu'il a trouvés commencés et, en certains cas, à demi complétés par l'ancien gouvernement, et, si ces évaluations sont excessives, la faute n'en doit pas être à mon honorable ami; la faute retombe sur l'honorable monsieur qui a rendu nécessaire la demande de cette somme à la chambre. (Ecoutez! Ecoutez!) En ce moment, nous sommes occupés à compléter d'immenses travaux publics de ce genre et il se peut que quelques-uns de ces travaux soient chargés au compte du capital, mais on ne l'a pas fait autrefois, et, maintenant, il ne serait